

ABONNEMENTS.

Un mois... 4 fr.
Trois mois... 11 »
Par la poste... 15 »
En N°... 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

ALLEMAGNE.

On écrit d'Osnabruck, le 29 avril : Dans toute la principauté, les électeurs ont suivi le même système politique. Ils ont refusé à l'unanimité de procéder à de nouvelles élections.

PROCLAMATION.

ERNEST-AUGUSTE, par la grâce de Dieu, roi de Hanovre, etc., etc.

Avant résolu de convoquer de nouveau, pour le 28 de ce mois, l'assemblée générale des états du royaume, prorogée le 2 mars de cette année, nous faisons connaître cette résolution, par la présente. Nous invitons tous les membres de l'une et de l'autre chambres à se trouver à temps dans notre résidence, pour qu'au jour fixé les chambres puissent commencer leurs travaux.

en réponse au message royal concernant le Canada; la chambre déclare qu'elle est prête à prendre en considération les mesures qui lui seront soumises.

L'importante question de l'esclavage en Jamaïque, qui a servi d'arène pour les partis tory et whig, a été terminée hier au soir dans la chambre par la défaite des torys, l'amendement de sir R. Peel ayant été rejeté par 294 contre 296, majorité seulement 5, résultat qui a été accueilli par de vives acclamations de la part de la minorité.

CHAMBRE DES LORDS.

Séance du 7 mai.

Les nobles lords sont très-nombreux. On remarque surtout que les bancs de l'opposition sont bien garnis. Toute la salle se remplit aussitôt après l'entrée de lord Melbourne.

Lord Melbourne se lève au milieu du profond silence qui succède à l'agitation et aux conversations particulières, sa seigneurie s'exprime ainsi :

Mylords, je m'empresse de remplir un devoir en vous faisant connaître la détermination du gouvernement de S. M. par suite du vote de la Chambre des Communes. La Chambre a voté ce matin et vos seigneuries peuvent prendre connaissance de ce vote dans les procès-verbaux.

FRANCE. — Paris, le 9 Mai.

Le Moniteur publie la dépêche télégraphique suivante : Londres, le 7 mai, à sept heures du soir.

Les ministres ont donné leur démission en masse. Lord Melbourne vient de l'annoncer à la chambre des lords, et lord John Russell à la chambre des communes.

Le Standard annonce que la reine d'Angleterre a envoyé un message à lord Wellington.

Mais il ajoute que suivant une autre version, S. M. aurait adressé un message à lord Spencer (lord Althorp) ou à lord Normanby (lord Mulgrave).

Cet incident dans la politique anglaise est de nature à compliquer encore notre crise gouvernementale en France. Il doit fortifier les espérances de M. Guizot et diminuer les chances qui restaient à M. Thiers.

Voici ce que le Journal des Débats dit de cet événement : Le bill de la Jamaïque avait été voté dans la soirée du 6, et le cabinet n'avait obtenu qu'une majorité de cinq voix.

On savait depuis quelques jours que le parti tory réunissait toutes ses forces contre le ministère, à l'occasion de ce projet de loi, et que cette fois il comptait sur l'appui des voix radicales. Cet espoir n'a pas été trompé; cette coalition a renversé le ministère whig.

Faut-il en conclure que demain l'administration tory, si elle se formait, aurait la majorité dans la chambre des communes? Non assurément; et une nouvelle dissolution deviendrait nécessaire.

Peut-être cependant les choses n'iront-elles pas aussi loin. Si nous comprenons bien la portée de quelques symptômes récents, une alliance est aujourd'hui possible entre les whigs modérés et la même nuance de torys, ou, pour traduire ces deux opinions par des noms propres, entre lord John Russell et sir Robert Peel; mais à une condition, qui est de ne pas essayer en Irlande une restauration de l'orangisme.

Le conseil du cabinet s'est réuni aujourd'hui au bureau des affaires étrangères où les ministres de Russie et de France ont travaillé avec lord Palmerston.

telles bases, leur union ne nous étonnerait pas. Ce serait la dissolution prévue de deux grands partis qui ne devaient pas survivre long-temps au bill de réforme.

Le ministère provisoire ne paraît pas devoir prolonger son existence au-delà de quelques jours. Chacun sent la nécessité de mettre un terme à une situation qui agite le pays, qui affaiblit les institutions et annule entièrement le pouvoir.

Mieux vaudrait un ministère quelconque, pourvu qu'il fut sérieux, définitif, que la prolongation d'un cabinet, plein de dévouement sans doute dont la création a été utile, mais qui est devenu un embarras.

Le discours prononcé hier par M. de Lamartine dans la Chambre des Députés a produit la plus vive impression. L'illustre orateur est peut-être l'homme de la Chambre qui a le plus d'idées larges et véritablement politiques.

Rien de nouveau sur la crise gouvernementale. Tout le monde se plaint et attend avec anxiété. M. Cunin-Gridaine a eu hier une entrevue avec le Roi, et une longue conversation avec le maréchal Soult.

On avait annoncé la dissolution prochaine de l'armée du Nord. Aujourd'hui il paraît que le ministère intérimaire laisse l'adoption de cette mesure à ses successeurs.

M. Fiévée, ancien administrateur, publiciste et écrivain distingué, vient de mourir dans un âge assez avancé.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 8 mai, 1839.

La séance est ouverte à 2 heures. Le procès-verbal est lu et adopté. Les conversations les plus animées s'établissent parmi MM. les députés qui forment des groupes nombreux dans l'hémicycle.

M. le ministre de l'intérieur a la parole pour une communication du gouvernement; plusieurs députés demandent à la chambre l'autorisation de s'imposer extraordinairement; un supplément de crédit extraordinaire pour l'achèvement des routes stratégiques de l'ouest est en outre demandé par M. le ministre sur l'exercice de 1839.

La chambre ordonne l'impression et la distribution de ces divers projets et décide qu'elle s'en occupera prochainement. Sur un rapport de M. Piscatory organe du 5^e bureau, l'élection du général Meynadier est annulée.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet d'adresse présenté par M. Mauguin (mouvement, un profond silence s'établit).

M. de Sade occupe le premier la tribune. L'honorable orateur, remontant à l'origine de la crise, cherche à démontrer qu'elle n'est pas eu lieu, si immédiatement après les élections un ministère national eût été formé dans le sein du parti qui seul a gagné dans ces élections.

M. Garnier-Pagès demande la parole (agitation). M. de Lamartine est appelé à la tribune. L'orateur sans contester le droit constitutionnel de la chambre de faire entendre à la couronne la grande voix du pays, commence par démontrer qu'une adresse à la couronne dans la circonstance présente serait compromettante pour le parlement et injurieuse même à cette couronne nationale qui a tout accordé, hommes et choses (violens murmures à la gauche).

(agitation à gauche, M. Thiers demande la parole. M. Dupin vous a donné des explications avec une véridité complète (on rit.)

M. Dupin avec vivacité. Et je n'ai pas tout dit. (Longue et bruyante agitation.)

M. Dupin de sa place. On a allégué quatre visites de ma part au château, et bien cette alléguation est fautive, complètement fautive, j'ai dit la vérité, et si je ne suis tu sur quelques questions de personnes c'est que cela était dans les convenances pour la couronne et pour moi. M. Dupin se rassied tout ému (vive agitation dans toutes les parties de la salle.)

L'illustre orateur démontre que si le cabinet centre gauche a été rompu, il n'y a eu de la faute de la couronne ni du parti des 221 et termine en votant contre le projet d'adresse, la liberté est conquise mais elle n'a pas conquis son mode d'action, et le courage véritable consisterait non pas à aller à l'opposition qui détruit, mais au pouvoir qui a besoin de durée et de solidité (très-bien, très-bien.) L'omnipotence des assemblées délibérantes c'est le danger qu'il faut éviter, c'est le délire des peuples, comme le despotisme est le délire des rois (une vive agitation succède à ce discours, la séance est quelque temps suspendue.)

M. Dubois (de la Loire inférieure) combat l'argumentation présentée par M. de Lamartine, comme contraire à l'essence même du gouvernement représentatif; il s'attache à démontrer que s'il y a des incertitudes dans le parlement, la société n'aura pas pour cela à recourir à des moyens violents. (Agitation.) Le gouvernement représentatif n'est pas impuissant, et il n'est pas exact de dire que la situation est des plus graves. L'orateur examinant l'utilité de l'adresse, déclare que dans son opinion le moment est venu pour la chambre de se prononcer; la prolongation du ministère provisoire est un non sens politique qui est cause de tous les embarras. (Murmures aux centres.) L'orateur répète sa phrase et vote pour le projet.

M. Girard de l'Ain, monte à la tribune et se défendant du reproche d'avoir accepté un pouvoir provisoire il déclare que c'est par dévouement à la couronne, par dévouement au pays dont les intérêts sont inséparables, que ses collègues et lui sont entrés au ministère, ils n'ont pas apporté le moindre obstacle à la formation d'un nouveau cabinet. (Nombreuses marques d'assentiment.)

M. Lanier prononce un discours remarquable dans lequel il démontre que la politique du 15 avril qu'il a soutenue, était une politique nationale, libérale, élevée. (Murmures à gauche, assentiment au centre.) Le pays est encore, quoiqu'on puisse dire, pour cette politique, de progrès et les hommes qui ont renversé cette politique sont seuls les véritables auteurs de la crise actuelle. L'orateur termine par des considérations sur la nécessité de fournir un ministère et il ne pense pas que le projet d'adresse soit le seul moyen. La séance continue.

M. Garnier-Pagès a terminé la séance par un brillant et spirituel discours. L'orateur profitant de sa position excentrique, a décoché des traits piquants à toutes les adresses. Quelques-unes de ses paroles ayant paru s'adresser à la couronne plus qu'au maréchal Soult, ont soulevé de violents murmures dans la chambre.

Après quelques explications de MM. Bugeaud et Lamartine, la discussion a été renvoyée à vendredi.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Le conseil des ministres s'est assemblé le 4^{er} mai à Madrid, mais aucune résolution n'a été adoptée dans cette réunion. Le général Alaix se prononce contre la dissolution des cortès qu'il regarde comme une lâcheté après le langage impérieux tenu par la garde nationale, la députation provinciale et la municipalité de Madrid. Le général soutient que le gouvernement serait perdu s'il se laissait forcer la main. L'ambassadeur de France a donné à Madrid le 1^{er} mai, un grand banquet en l'honneur de la St.-Philippe. Un courrier extraordinaire est arrivé à Madrid, avec des nouvelles de Ramalès. Espartero a fait prisonniers trois bataillons entiers qui ont voulu lui barrer le passage en défendant des retranchements; il a enlevé trois pièces d'artillerie et il continuait ses mouvements.

La Gazette de Madrid contient un ordre du général Espartero, daté du 27 avril, et dans lequel nous remarquons les passages suivants: Soldats, le jour est venu où votre général en chef, après avoir aplani une partie des obstacles que lui opposait un lâche ennemi et après avoir inspecté en personne dans toutes les directions, le passage le plus avantageux pour pénétrer dans la ligne, vous a préparé la victoire. Ces rochers formidables où les rebelles retranchés se croyaient en sûreté ont été enlevés par votre intrépidité et ils ont été battus avec ignominie. Ces défilés dans lesquels ils espéraient vous ensevelir sous des monceaux de pierre ont été emportés. La roche fortifiée a été occupée, la garnison est restée prisonnière. Compagnons de gloire et de périls, d'autres triomphes vous attendent. La patrie et la Reine récompenseront vos efforts et vos noblesses. La reconnaissance et l'affection de votre général vous sont acquis pour toujours.

HOLLANDE.

On écrit de Tilbourg, le 7 mai: On apprend qu'aussitôt après la ratification du traité entre les Pays-Bas et la Belgique, l'armée prendra une position plus en arrière et que l'extrême frontière sera entièrement désarmée; peu après il y aura une nouvelle organisation par laquelle l'infanterie se composera de 20 divisions, chaque de deux bataillons tandis que les bataillons d'artillerie de la garde communale et de volontaires seront dissous; mais par contre il sera formé un bataillon de canonniers des côtes.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 10 mai.

Le roi est arrivé mercredi soir à Bruxelles, de retour de son château d'Ardenne. S. M. s'est de suite rendue à Laeken.

La commission de l'Institut des Beaux-Arts croit devoir rappeler à MM. les artistes, que mercredi 15 mai, elle recevra jusqu'à 6 heures du soir, dans la petite salle gothique de l'Hôtel de Ville, les tableaux destinés à l'exposition qui s'ouvrira le dimanche suivant. D'après toute apparence, les productions de cette première exposition de l'année 1859, seront nombreuses, car nos artistes, encouragés par l'accueil et les suffrages du public, ont beaucoup travaillé, et l'on peut croire que celle-ci égalera au moins, si elle ne la surpasse, la belle exposition dernière.

Voici le résultat de l'élection de Nivelles:

558 électeurs ont pris part au vote.

An premier tour de scrutin, M. Mercier, député sortant, a obtenu 550 voix. M. Jonet, conseiller à la cour d'appel, a eu 4 voix; 2 votes ont été annulés comme portant Mercier sans qualification. En conséquence, M. Mercier est proclamé membre de la chambre des représentants.

Le gouverneur de la province de la Flandre occidentale, a adressé à MM. les commissaires d'arrondissement et aux administrations communales de la province, la circulaire suivante:

« Afin que le gouvernement soit à même d'appuyer, lors de la liquidation définitive avec la Hollande, les créances que les fabriques d'églises, les associations religieuses et les administrations de fondations d'instruction publique, pourraient avoir à charge de cette puissance, je vous prie, messieurs, d'inviter ces administrations à vous adresser, dans le plus court délai, et pour le 25 du courant au plus tard, leurs réclamations appuyées autant que possible des pièces justificatives qui constatent leurs droits, ou bien un certificat négatif.

Il sera dressé un état des différentes demandes pour m'être transmis au 1^{er} juin prochain. »

Plusieurs fourgons d'ambulances sont partis de Bruxelles pour aller reprendre à Arlon, Bastogne et Marche, les munitions de guerre qu'on y a envoyés.

M. de Potter a encore remis au procureur roi de Paris,

sur l'invitation de M. Bartels, pour être envoyées au parquet de Bruxelles, le complément des lettres dudit M. Bartels, au nombre de 15.

Bruxelles, le 9 mai. — (3 heures.) — La réaction qui s'est opérée avant-hier à la bourse de Paris; la démission du ministère anglais ont eu de l'influence sur nos cours qui étaient plus faibles. Les affaires ont été très-limitées. La liquidation n'était importante qu'en valeurs étrangères.

Fonds de l'Etat: dette active 2 1/2 p. c. 55 5/4 A., 5 p. c. 101 1/2 A., 4 p. c. 92 A., 5 p. c. 72. Société Générale titres en nom fl. 775, certificats au porteur émission de Paris 1645; Société de Mutualité 1055 (105 1/2) P., Société Nationale 1000 (100) P.; Société de commerce 1180 (108) A.; Banque de Belgique 825 (82 1/2) P.

L'actif espagnol a aussi fléchi devant la retraite du cabinet Melbourne Palmerston, ouvert 48 5/4 A., il ferme de même, avec peu de transactions.

MARCHÉS DES HUILES ET GRAINES.

L'huile était en faveur avec très peu de vendeurs; graines sans affaires; tourteaux de colza sans demande, de lin demandés.

Anvers, deux heures 5/4. — par voie télégraphique. — Ardoin 18 7/8 19.

La chambre des représentants s'est occupée aujourd'hui du projet de loi relatif aux habitants des parties cédées du Limbourg et du Luxembourg; plusieurs amendements y ont été introduits; le projet ne donnait qu'un délai de 2 ou 3 ans, pour faire la déclaration qu'ils veulent jouir du bénéfice de la loi; sur la proposition de M. Simons, qui a fait remarquer que ce terme serait trop court pour beaucoup de personnes qui ont élevé des usines ou tout autre établissement, la chambre a fixé le délai à 4 années.

La section centrale avait proposé d'accorder aux fonctionnaires qui voudraient jouir du bénéfice de la loi deux tiers de leur traitement actuel, jusqu'au moment où ils seraient appelés à d'autres fonctions, M. de Renesse a demandé qu'on leur accordât leur traitement intégral. M. de Theux a déclaré qu'il n'y voyait aucun inconvénient pour la première année, mais qu'il fallait le réduire aux deux tiers pour les années suivantes; et la chambre a adopté un amendement en ce sens. Enfin sur la proposition de M. de Brouckere, la chambre a adopté une disposition qui autorise le gouvernement à indemniser les fonctionnaires qui par la diminution de leur ressort, perdraient une partie de ses émoluments attachés à leurs fonctions.

Le second vote de la loi a été renvoyé à lundi.

La chambre a ensuite adopté sans discussion et à l'unanimité des 52 membres présents, le projet de loi qui ouvre un crédit pour le paiement du semestre échéant en 1859 de la dette de 5 millions de florins.

M. Rogier a déposé sur le bureau le rapport de la section centrale sur le projet de loi relatif au péage sur l'Escaut. La chambre s'en occupera lundi prochain.

LIÈGE, LE 11 MAI.

Pour mettre la chambre des représentants à même de discuter, avec connaissance de cause, les modifications qu'on se propose d'apporter à la circonscription judiciaire du Limbourg, le *Moniteur*, en publiant le projet de loi qui y est relatif, a publié également l'avis de la députation du conseil provincial du Limbourg, qui s'est prononcé pour la conservation de deux tribunaux, et l'adjonction des cantons de St-Trond et de Looz à l'arrondissement de Tongres. Mais jusqu'à présent le journal officiel n'a pas encore fait connaître le rapport de M. le président de la cour de Liège ni celui de M. le procureur-général, qui cependant ont été consultés, à leur tour, par le gouvernement, sur l'opportunité des changements proposés par la députation, et vivement appuyés par le tribunal et la régence de Tongres. Ces magistrats auraient-ils cru pouvoir s'abstenir d'émettre leur opinion sur une question qui intéresse si éminemment l'administration de la justice dans le ressort de la cour de Liège? Voilà ce que tout le monde se demande avec surprise; on ne comprend pas ce silence, auquel on ne saurait assigner un motif raisonnable, et l'on craint que des influences trop personnelles soient venues entraver la manifestation d'une opinion contraire à celle d'un membre du cabinet qui a vivement combattu l'adjonction du canton de St-Trond au tribunal de Tongres. Mais ce silence même, ne doit-il pas être regardé comme une adhésion tacite aux observations et aux vues exposées par la députation du Limbourg, dans son rapport officiel? Il nous semble que, si M. le premier président et M. le procureur général avaient trouvé que le projet de la députation fut mauvais, ils se seraient empressés de le combattre. Ils ne l'ont pas fait cependant, du moins à ce qu'on nous assure, et dès lors il nous est permis de penser qu'ils en approuvent les conclusions.

Nous rappelons aux amis de l'humanité, de l'instruction, que la séance publique de l'Institut royal des sourds-muets de cette ville aura lieu lundi, 15 mai, à 5 heures précises de l'après-midi. C'est un rendez-vous donné à ceux que l'aspect de l'infortune ne rebute pas, lorsqu'à côté du mal on voit le remède que la science et la philanthropie y ont apporté. Ne pouvant rendre l'ouïe au sourd, la vue à l'aveugle, l'instruction leur donne au moins les moyens de suppléer à la perte d'un sens ou de l'organe qui y correspond. Les exercices des élèves démontreront que l'on est parvenu entièrement à vaincre les difficultés. Les élèves de l'abbé de l'Épée savaient seulement traduire en français les signes qu'on leur communiquait; ils étaient incapables d'exprimer directement leurs pensées. Les élèves de l'abbé Sicard n'y parvenaient qu'après dix ans d'études, et plusieurs n'ont jamais pu atteindre un degré suffisant d'instruction. Aujourd'hui, en même temps que les méthodes sont simplifiées, l'élève apprend plus vite et mieux. Les incrédules pourront s'en convaincre lundi prochain.

La séance sera ouverte par la lecture du rapport du secrétaire sur les travaux de la commission administrative et sur l'état actuel de l'Institut.

Les baux vallons de l'Ourthe et de la Vesdre vont enfin se repeupler de leurs visiteurs habituels, grâce au retour du printemps, et Tiff et Chaudfontaine vont reprendre leur vogue avec leurs robes d'été. Demain, aura lieu l'ouverture de l'hôtel de M. Mention, à Tiff. Pour offrir un attrait de plus aux personnes qui voudront y assister, M. Mention a engagé, pour y donner un concert, une troupe de musiciens allemands dont on s'accorde à faire les plus grands éloges. Ces artistes exécuteront également divers morceaux de musique en remonant et en descendant la rivière sur la barque couverte qui fera le trajet entre Tiff et Liège, et qui, à dater de ce jour, partira tous les dimanches à huit heures et demie, du rivage des Croisiers. Quoique l'air se soit subitement refroidi, après les pluies d'orage qui sont tombées, nous espérons qu'un beau temps favorisera cette fête champêtre.

Si le service du chemin de fer marche aujourd'hui avec une régularité qui ne laisse rien à désirer, le service des bateaux à

vapeur sur la Meuse, entre Liège et Namur, s'effectue également à la satisfaction de tous. Beaucoup de personnes saisiront cette occasion de visiter les bords de la Meuse, si fertiles en souvenirs historiques et en sites pittoresques. Ces excursions peuvent se faire avec d'autant plus de facilité qu'on est parvenu à organiser deux départs par jour de Liège et de Namur.

Les nouvelles anglaises du 7 qui nous parviennent par la voie de France, sont de la plus haute importance. Le ministère Melbourne a donné sa démission en masse. Elle a été acceptée. Le *Standard* annonce que le duc de Wellington a été appelé par la reine Victoria pour former un nouveau cabinet. Une autre version rapporte que S. M. aurait adressé un message à lord Spencer ou à lord Normanby.

Nous apprenons que la première section du chemin de fer de Cologne à la frontière belge sera ouverte le 1^{er} juin prochain; depuis quelques jours nous remarquons que plusieurs personnes engagées comme conducteurs, receveurs et contrôleurs de l'administration allemande sont employées sur notre chemin de fer afin de se rendre familières avec le service des recettes et des convois.

Tandis que des journaux dissertent très-longuement sur l'exécution ou l'abrogation du traité conclu entre l'Angleterre, la Prusse et la Russie, pour la démolition de cinq de nos places fortes: Mons, Menin, Ath, Philippeville et Mariembourg, le gouvernement met en adjudication des travaux considérables à différentes de ces places.

Le sénat est convoqué pour le mardi 21 de ce mois, à une heure.

Nous tenons de source certaine que M. le comte de Laing, notre chargé d'affaires à Madrid, retournera incessamment à son poste, avec des instructions officielles relatives aux réclamations des Belges porteurs d'obligations sur le gouvernement espagnol. Les questions importantes et intéressantes qui sont élevées à ce sujet, ont été examinées avec le plus grand soin. (Comm.)

La commission dramatique de notre théâtre est en négociation avec M. et M^{me} Derancourt pour les attacher à notre troupe de l'année prochaine. Ces deux artistes se trouvent en ce moment en Italie.

On lit dans le *Commerce belge*:

On sait que l'échange des ratifications des traités signés à Londres le 19 avril dernier, doit avoir lieu simultanément dans le délai de six semaines à compter du jour de la signature, c'est à dire au plus tard à la fin du mois courant. Les sections de la Chambre des représentants mettent la plus grande activité dans l'examen des projets de loi nécessaires à l'exécution de la part de la Belgique. Tous ces projets admis à l'unanimité, prouvent que le vœu du pays a fini par vaincre la résistance. On assure que les arrêtés nommant les diverses commissions sont rédigés qu'ils paraîtront en même temps que les lois. D'un autre côté aussi, on dit que tous les autres cabinets, y compris celui de La Haye, seront en mesure à l'époque fixée.

On écrit de Turnhout, le 8 mai:

Hier une partie des troupes composant la garnison de cette ville; et des villages environnants, sont partis pour leurs dépôts respectifs, d'où ils seront renvoyés dans leurs foyers.

On écrit de Diest, le 7 mai:

Un nombreux détachement de permissionnaires, environ 2000 hommes du 8^e et du 4^e régiment de ligne, est arrivé ici ce matin. Ces hommes retourneront dans leurs foyers. Le 11^e régiment de ligne ici en garnison en a également laissé partir un très grand nombre ce matin: environ 25 hommes par compagnie.

M. Jobard, rédacteur du *Courrier-belge-Fanal*, est parti pour Paris, chargé d'une mission du gouvernement pour faire un rapport sur l'exposition des produits de l'industrie.

Pendant la semaine dernière, la baisse a continué sur le froment dont le prix moyen régulateur est encore descendu de 16 centimes (24 fr. 15 au lieu de 24-29). Sur le seigle, au contraire, il y a eu hausse de 12 centimes (15 70 au lieu de 15 58).

Sur le froment, il y a eu baisse à Gand de 84 centimes, à Bruges de 36, à Mons de 34, à Anvers de 17, à Louvain de 12 et à Namur de 6 centimes. Cette baisse a été atténuée par une hausse de 15 cent. à Bruxelles et de 19 cent. à Arlon. Aux marchés de Hasselt et de Liège, il n'y a pas eu de variations.

Sur le seigle la hausse s'est fait sentir à Arlon où elle a été de 46 centimes; à Bruges elle a été de 14 centimes, à Louvain de 17 et à Hasselt de 5 centimes. D'autre part, il y a eu baisse de 28 centimes à Gand et de 33 cent. à Anvers. A Bruxelles, Liège et Mons, les prix n'ont pas varié et le cours du marché de Namur n'a pas été coté.

Les quantités vendues ont été de quinze cents hectolitres au-dessous des ventes de la semaine précédente, et néanmoins elles sont restées comparativement plus considérables que les ventes de l'année dernière.

M. le général Magnan quitte définitivement le service de la Belgique; voici le texte de l'ordre du jour par lequel il fait ses adieux à notre armée:

BRIGADE D'AVANT-GARDE.

Quartier-général à Hasselt, le 10 mai 1859.

ORDRE DU JOUR.

Officiers et soldats.

Je vous fais mes adieux: le roi, sur ma demande, m'a remercié honorablement de son service: j'étais venu, il y a sept ans, pour combattre pour votre nationalité et pour venger, avec vous, les malheurs de 1851, résultat d'une surprise. La paix, en trompant mon attente, devait me rendre à ma patrie. Je me sépare donc de vous, mais avec un profond regret; on ne rompt pas sans peine des affections et des sympathies de 7 ans: on ne renonce pas facilement à l'espoir de laisser après soi, grâce à votre valeur, un nom moins obscur à ses enfants.

J'avais une haute opinion de votre courage et de votre discipline: j'écrivais du camp de Beverloo:

« L'ardeur des troupes campées, leur dévouement au pays et au roi, leur discipline au-dessus de tout éloges, leur attitude militaire, leur instruction, leur intelligence et leur aplomb dans les manœuvres, leur gaieté à supporter la rigueur de la saison et les fatigues d'un service d'avant-postes dans la boue et la neige, tout me donne une si grande confiance dans ces troupes que j'oserais garantir le succès d'une attaque de leur part, quelles que fussent les troupes qu'elles auraient à combattre. »

Une autre fois j'écrivais encore:

« Les troupes sous mes ordres au camp, comme toutes celles de l'armée, désiraient prendre une revanche éclatante des malheurs de 1851. Elles voudraient la guerre et je suis sûr qu'elles la feraient bien, mais ces vœux, ces desirs de gloire et de vengeance, n'affaibliront jamais, j'en réponds, l'obéissance qu'elles doivent au gouvernement et leur résignation à ses volontés. Le gouvernement peut donc compter sur elles, pour la paix comme pour la guerre: les embarras ne lui viendront pas de là. »

Soldats!

La guerre venant, vous eussiez justifié mon opinion; j'en suis certain: condamnés à assister l'arme au bras, à la paix, vous êtes restés les hommes du serment et du devoir: dévoués au roi, si digne de votre amour, vous avez compris que de lui seul devait venir l'ordre de combattre, vous

avez méprisé les provocations anarchistes essayées sur vous, et vous avez trouvé dans votre patriotisme la résignation calme et digne que vous devez aux volontés du gouvernement.

Celui que je dis de vous, officiers et soldats de l'avant-garde, je le pense aussi de tous les régiments de l'armée, car je les connais tous; à peu près tous ont passé sous mon commandement ou sous mon inspection générale. Que les bataillons mobilisés de la garde civique de Namur, de Liège, de Bruxelles, et des deux Flandres, que le régiment d'élite, les 1^{er}, 2^e et 3^e chasseurs à pied, les 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 8^e, 9^e, 11^e et 12^e de ligne, les 1^{er} et 2^e chasseurs à cheval, que les 1^{er} et 2^e lanciers, les escadrons de cuirassiers, les 5^e, 7^e, 12^e, 13^e, 14^e, 16^e et 18^e batteries, la compagnie de sapeurs mineurs, que toutes ces belles et bonnes troupes enfin, qui étaient avec moi sous Maestricht en 1852, à la division des Flandres en 1853, et à l'avant-garde depuis 1854, reçoivent ici l'expression nouvelle et dernière de mon estime et de ma confiance en elles.

Que MM. les colonels commandants les brigades ou les régiments, MM. les chefs de service et les officiers de mon état-major particulier, reçoivent ici tous mes remerciements pour le zèle avec lequel ils m'ont secondé et pour toutes les preuves d'attachement qu'ils m'ont données.

Si jamais une guerre réelle était le résultat inattendu d'efforts et de sacrifices faits pour l'éviter, alors, soldats, mais seulement alors je viendrais me mettre à votre tête, s'il plaisait encore au roi me confier le commandement de son avant-garde; vous me retrouveriez ce que je suis, car le cœur ne vieillit pas. Que je vous retrouve ce que vous êtes, soldats dévoués et soumis, surtout animés des mêmes sentiments de patriotisme et de gloire.

Le général de brigade,
MAGNAN

ETAT CIVIL DE LIEGE DU 9 MAI.

Décès : 2 filles, 1 homme, 1 femme, savoir :
Jean Baptiste Vancoillie, soldat au 12^e régiment de ligne, âgé de 24 ans, célibataire. — Jne. Barbe Maguin, sans profession, âgée de 68 ans, rue faubourg St-Gilles, veuve de Jean François Lhoneux.

Du 10. — Naissances : 2 garçons, 0 filles.
Décès : 5 garçons, 3 filles, 1 homme, savoir :
Pierre-Paul Antoine, manoeuvre, âgé de 22 ans, rue Pierreuse, célibataire.

ANNONCES.

BAL DIMANCHE prochain, chez RASKIN-BIA, rue Derrière le Mur des Anglais.

Une DEMOISELLE bien au fait du COMMERCE DE MERCERIE, peut se présenter au n° 27, rue Féronstrée. 512

A LOUER pour le 24 juin, une GRANDE MAISON, rue Agimont, n° 19. S'adresser au n° 21. 592

A VENDRE

DEUX FORT JOLIS CHEVAUX de selle, de race étrangère. S'adresser rue St.-Remy, n. 507.

A VENDRE ou à ÉCHANGER contre BIENS-FONDS, une GRANDE et BELLE MAISON, avec une DISTILLERIE neuve achalandée. S'adresser au n° 660, rue Féronstrée. 53
La distillerie se vendrait séparément.

L'on DEMANDE une DEMOISELLE au fait du COMMERCE DE MERCERIE et une FILLE de QUARTIER rue Féronstrée, au Pied-d'Or, nouveau n° 22.

BEAU QUARTIER avec cuisine et cave, à LOUER pour le 24 juin prochain, situé rue Royale, près du Marché. S'adresser place St-Denis, n° 1-656. 581

A VENDRE chez J. H. VANDRESSE à Verviers, deux bonnes paires de MEULES de Stolberg, et des SOIES pour blutoirs vieilles et neuves. 549

CAPITAUX A PLACER.

A PLACER PLUSIEURS CAPITAUX de 4, 5 et 6,000 francs. S'adresser à M^e RENOZ, notaire à Liège, rue du Pot d'Or. 557

A VENDRE une très-belle et très-vaste MAISON avec beau jardin, située dans l'une des plus belles rues de la ville de Liège. Il sera accordé de grandes facilités pour le paiement du prix. S'adresser à M^e RENOZ, notaire à Liège, rue du Pot d'Or. 556

A VENDRE DEUX MAGNIFIQUES TABLEAUX de Verellen représentant l'un St-Gerome, l'autre la Madeleine. S'adresser à M^e RENOZ, notaire à Liège, rue du Pot d'Or. 555

A LOUER, pour le 1^{er} juin prochain, une BELLE MAISON, avec cour, jardin et four, située au Laven, n° 1172, au haut du faubourg St-Gilles. S'adresser rue du Pont d'Avroy, n° 577. 551

Le sieur STAS, concierge du ci-devant CASINO, quai d'Avroy, prévient le public qu'il continue cet établissement pour son compte particulier et sous le nom de GRAND SANS-SOUCI. On trouvera chez lui d'excellents VINS et des BIÈRES ÉTRANGÈRES en bouteilles et une bonne RESTAURATION en tout genre.

Le tout à des prix modérés.
L'OUVERTURE est fixée à JEUDI prochain. 589

BONNE OCCASION pour cause de départ : A VENDRE un superbe PIANO à queue, anglais, fait par CLEMENTI de Londres, choisi par MOSCHELES et portant son autographe. — Ce piano est à 6 1/2 octaves avec mouvement d'harmonie et réverbération. S'adresser de midi à 2 heures, à l'enseignement de Musique, cour des Mineurs. 595

DÉPOT

DE

BOTTINES ET SOULIERS

RUE FÉRONSTRÉE, N° 574.

A. DRISKET-LEBLAN a reçu un grand ASSORTIMENT de CHAUSSURES d'été, telles que souliers, bottines, pantoufles en lacet pour dames et souliers-bottes en lasting pour hommes. Il fait confectionner sur mesure et se charge des raccommodages. Les prix et la qualité ne laissent rien à désirer. 594

A LOUER, pour le 24 juin, DEUX MAISONS avec jardins, rue des Sœurs-Grises, n° 51 et 55. La première est occupée par M. le professeur LESBROUSSART. S'adresser pour les voir et connaître les conditions à M. JENICOT, rue Neuvice, n° 24. 410

Ouverture de Tilff.

H. MENTION, propriétaire de l'hôtel du CANAL DEL'OURTHE, à TILFF, a l'honneur de prévenir le public que l'ouverture dudit hôtel pour la saison d'été aura lieu DIMANCHE PROCHAIN, 12 MAI. Sa BARQUE partira comme de coutume du pont de la Boverie, à 8 1/2 HEURES DU MATIN. 602

Société du Casino.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de la Société, le dimanche 12 du courant, à 11 heures du matin, chez M. le notaire RENOZ, rue du Pot-d'Or.

MOTIES :

La commission propose d'augmenter le nombre de Sociétaires Actionnaires, vu qu'il se présente beaucoup de personnes pour obtenir des actions.

Par la commission administrative,
Le président, D. BEYNE.
Le secrétaire, FÉLIX JEHOTTE.

LE NOTAIRE BERTRAND

Est chargé de PLACER A TERME, à l'intérêt de 4 % sur BIENS RURAUX, aux époques ci-après, savoir :
Le 15 mai 1859, un Capital de 25,000
Le 1 novembre 1859, un Capital de 20,000
Le 25 février 1860, un Capital de 25,000
Et actuellement un Capital de 50,000 à 4 1/2.

A VENDRE OU A LOUER

UNE

MAGNIFIQUE PROPRIÉTÉ,

située à peu de distance de la ville de Liège, sur une grande route composée d'une BELLE MAISON DE CAMPAGNE, jardins, bosquet et une FERME et onze à douze hectares environ de TERRES LABOURABLES ET PRÉS.

S'adresser à M^e RENOZ, notaire à Liège, au bout de la rue du Pot d'Or. 538

VENTE

POUR CAUSE DE DÉPART,

D'UNE

BELLE ET NOMBREUSE BIBLIOTHÈQUE,

Composée des meilleurs ouvrages d'histoire, de littérature, de médecine, chimie, physique, histoire naturelle, mathématiques, voyages, romans, etc., dont la vente aura lieu les MARDI et JEUDI 21 et 25 MAI 1859, par le ministère de M^e RENOZ, en son étude, rue du Pot-d'Or.

Le CATALOGUE s'y distribue gratis. 598

VENTE PUBLIQUE

de briques neuves.

JEUDI 16 MAI, à trois heures de relevée,

Le notaire PARMENTIER adjudgera aux enchères, au Thier à Liège, en lieu dit aux SIX-BONNIERS, proche la houillère de Gaillard-Cheval, environ DEUX CENT TRENTE MILLE BRIQUES, de bonne qualité, en deux lots, le premier de cent mille, le second de cent trente mille.

ARGENT COMPTANT. 576

BELLE MAISON à LOUER, rue du Collège, près du nouveau pont de la Boverie, vers le milieu de la rue en montant à gauche. Elle se compose au rez-de-chaussée, d'un Salon et d'une Salle à manger; au 1^{er} étage, d'un grand Salon et d'une belle Chambre à coucher avec Alcove, au second et au 3^e, de trois Chambres à coucher avec Alcove et Armoires. Cuisine, Lavoir, Caves, Pompes, un petit Jardin, et toutes les commodités désirables. Cette MAISON est décorée avec goût et les peintures sont de la plus grande fraîcheur. S'adresser rue du Séminaire, n° 515. 547

A LOUER DE SUITE

LA

BELLE HABITATION

De feu M. le Docteur ANSIAUX,

AU BEAU-MUR,

Avec Remise et Ecurie, Pelouse, Jardins et Bosquet, etc. Éloignée de 12 à 15 minutes du centre de la ville (au bout de la rue GRÉTRY), elle peut servir de maison de ville et de campagne. S'adresser à M. J.-H. DEMONCEAU, place St-Denis, n. 637.

A SURENCHÉRIR d'un vingtième, jusqu'inclus le 26 de ce mois, en l'étude de M^e DE LÉAU, notaire à Ensisval, le prix principal d'ADJUDICATION

D'UNE BELLE FERME,

Située à Lambermont,

Composée de bâtiments d'habitation et d'exploitation en très-bon état avec environ sept bonniers en verger, prairie et terre de première classe, provenant de Mathieu-Joseph Hendrick, et vendue provisoirement pour frs. 17,500.

Et d'une RENTE à 5 p. c., au capital de 541 francs 10 cent., avec 162 francs 53 c. d'intérêts échus, due par les représentants de Mathieu Fassin, de Lambermont, et adjudgée pour frs. 610.

A VENDRE

Une belle et bonne MAISON, située dans l'intérieur de la ville de Liège, propre à un rentier. S'adresser à M^e BERTRAND, notaire. 604

VENTE

SANSFACULTÉ DE SURENCHÈRE.

LUNDI, 27 MAI 1859, à 11 heures du matin, en l'étude et par le ministère de M^e DELBOUILLE, notaire à Liège, rue Ste.-Croix, n. 864, il sera vendu aux enchères UN JARDIN de neuf ares environ, en trois terrasses, situé à Liège, cour des Mineurs, avec Cabinets, Cave, et Puits d'eau de source qui ne tarit jamais, le tout occupé par le sieur Salme, au loyer annuel de 210 francs.

Avec peu de frais on pourrait en faire une habitation très agréable. — L'acquéreur aura de très grandes facilités pour le paiement du prix. — S'adresser pour connaître les conditions, au dit notaire DELBOUILLE. 606

VENTE

D'UNE

maison de commerce,

POUR

EN JOUR AU 24 JUIN PROCHAIN.

MERCREDI 29 MAI 1859, à 10 heures du matin,

Le notaire BIAR vendra, en son étude place St.-Paul à Liège,

UNE MAISON DE COMMERCE;

Portant le n° 24-575, située rue du Pont d'Avroy, en la même ville, consistant en boutique, place à manger, cuisine avec pompe et citerne au rez-de-chaussée, belle cave au-dessous; 4 pièces aux étages et un beau grenier.

Il sera accordé des facilités pour le paiement.
S'adresser audit notaire avec qui on peut traiter de gré-à-gré jusqu'au jour de la vente. 597

VENTE DEFINITIVE

ENSUITE DE SURENCHÈRE.

LE 14 MAI courant, à 10 heures,

au bureau de M. le Juge-de-Paix CHOKIER, rue d'Amay, à Liège, IL SERA DÉFINITIVEMENT ADJUGÉ par le notaire PAQUÉ, sur la mise à prix de 1260 francs,

UN TERRAIN

propre à bâtir de 322 mètres 92 centimètres carrés, situé au lieu dit Aux-Arsis, faubourg Ste-Marguerite, joignant la grande route. 565

BEURRE DE HERVE. — BEURRE DE CAMPINE.

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DES HOSPICES CIVILS DE LIEGE,

Mettra en ADJUDICATION PUBLIQUE au RABAIS, par voie de soumissions puis de vive voix et à l'extinction des feux, A la Salle de ses Séances,

le mardi 12 juin 1859,

A 5 HEURES PRÉCISES DE RELEVÉE,

1^e La fourniture de 1046 kilogrammes de BEURRE DE HERVE, 1^e qualité en un lot. 2^e Et celle de 6559 kilogrammes de BEURRE DE CAMPINE, 1^e qualité, en 4 lots différents. Les soumissions devront être remises au plus tard le jour de l'adjudication avant midi au secrétariat de la dite commission où l'on peut voir tous les jours de 9 à 3 heures le cahier des charges.

Les seuls soumissionnaires seront admis à concourir. 601

Mise en adjudication

D'UNE

MAISON PASTORALE A ANS

LUNDI 27 MAI 1859, à 5 heures de relevée,

En la demeure de M. FALISE, à l'enseigne de MARENGO, à Ans,

Le conseil de fabrique de l'église dudit lieu fera procéder, par le ministère de M^e DE BEFVE, notaire à Liège,

A l'adjudication publique et au rabais,

DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION

D'UNE

Maison Presbytérale

A ANS.

D'après les conditions, plan et devis dûment approuvés, dont on peut prendre communication chez M. le desservant de l'église susdite. 599

Le dépôt de l'ESSENCE DE SALSEPAREILLE

de Breton, pharmacien, rue d'Argenteuil, 51, à Paris, si connue par la renommée que ses succès lui ont acquise dans le traitement des MALADIES SECRETES, DARTRES, GOUTTES, RHUMATISMES, SCROFULES, et généralement toutes les maladies de la peau qui reconnaissent toujours pour cause un sang âcre et vicié, est à Liège chez M. DECAMPS, pharmacien, rue de la Régence, au dépôt de la pomnade de Dupuytren.

M Biar, notaire à Liège

est chargé de VENDRE avec les plus grandes facilités de paiement ou d'échanger contre des rentes bien constituées,

UNE BELLE

PROPRIÉTÉ CHAMPÈTRE,

libre de charges, située à Beaufays, consistant en bon et commode quartier de maître, maison à l'usage du concierge, belles écurie, étable et remise, un fournil avec citerne, jardin potager garni d'une bonne couche d'asperges, pelouse, bosquets, étang, prairie plantée de bons arbres à fruits et entourée de haies vives, le tout contigu et d'une contenance d'environ un bonier.

Cette propriété réunit, sous le rapport de la salubrité, ainsi que des sites pittoresques qui l'avoisinent, tous les agréments champêtres; et les bâtiments longeant la grand'route de Spa sur une étendue d'environ 120 pieds et à proximité de celle qui va ouvrir des communications avec le Luxembourg, présentent tous les avantages désirables pour un établissement industriel ou commercial, qui pourrait rivaliser avec ceux qui se trouvent entre Beaufays et le faubourg d'Amersœur.

Le propriétaire pourrait, au gré des amateurs, traiter de la vente d'autres terrains situés dans la même localité.

S'adresser pour connaître les conditions audit notaire BIAR. On peut voir les biens à vendre les lundi, mercredi de chaque semaine de 9 heures du matin à 5 heures de relevée. 584

VENTE

D'IMMEUBLES

SITUÉS

DANS LE VALLON DES RIS

DE MOSBEUX,

COMMUNE DE FORÉT.

M^r VARLET, notaire à Beyne, VENDRA AUX ENCHÈRES PUBLIQUES, au cabaret du sieur BONGARD-DEVIVY, à Chaudfontaine, le MARDI 21 MAI 1859, à dix heures du matin,

les immeubles ci-après

SAVOIR :

1^{er} lot. Une BELLE MAISON très-solide construite à neuf, en pierres de taille et briques, convertie en ardoises, composée de quatre pièces, plusieurs chambres, greniers et belles caves, une écurie, une étable, une forge à deux fourneaux, biez et un très-fort coup d'eau derrière, également tout neufs, une quantité de matériaux destinés à construire une usine ou un moulin, dont les fondations sont déjà creusées et 68 ares 10 centiares de pré et jardin, le tout contigu.

2^o lot. Une MAISON avec forge et étable.
3^o lot. 85 ares 18 centiares de terre, jardin et bois.

4^o lot. Un PRÉ nommé *Fond des Prés*, contenant 37 ares 55 centiares.

5^o lot. Un VERGER dit *derrière chez Michel*, mesurant 48 ares 16 centiares, tenant au lot précédent.

6^o lot. 27 ares 78 centiares de pré et bois appelé *Pré quiet*.

7^o lot. Une PIÈCE DE TERRE et pâture, dite *Biernéhez*, contenant 56 ares 40 centiares.

8^o lot. Un PRÉ de 21 ares 80 centiares, appelé *Cortil Bourguet*, dont une partie est sur la commune de Gomzé-Andoumont.

Ces biens longent la nouvelle route qui communique de la route de la Vedre à celle de Spa par Louveigné.

La maison comprise au 1^{er} lot peut servir à la fois à une très-agrable maison de campagne et à un établissement industriel.

L'accès en sera très-facile au moyen du chemin de fer qui doit passer à portée.

On peut voir le cahier des charges et les titres de propriété en l'étude du dit M^r VARLET, notaire à Beyne, ou en celle de M^r DUSART, notaire à Liège.

Vente

D'UNE SUPERBE

PROPRIÉTÉ

SITUÉE A FLÉMALLE-HAUTE.

MERCREDI 15 MAI 1859, à 10 heures du matin, (et non à 2 heures de relevée, comme il avait précédemment été annoncé), en l'étude et par le ministère

DE MAITRE DE BEFVE, NOTAIRE A LIÈGE

IL SERA PROCÉDÉ

A LA VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

D'UN

Beau et Bon Bien

Situé à Flémalle-Haute, longeant la grand'route de Liège à Huy, à proximité de la Meuse, dans un site très-agréable, et consistant en DEUX CORPS de BATIMENS avec environ 15 hectares 50 ares et 2 centiares (15 bonniers 5 verges grandes ancienne mesure) de terres très-fertiles et d'excellentes prairies supérieurement arborées.

La vente aura lieu d'abord en détail, pris en masse.

S'adresser, pour connaître la formation des lots et prendre inspection des titres de propriété, ainsi que des conditions de la vente, en l'étude dudit notaire, rue Sœurs-de-Hasque, numéro 281-19, où le plan de la propriété est déposé. 478

LE MARDI 14 MAI 1859, à 2 heures après midi, chez Jean-Joseph SPIROUX, serrurier, au-dessus du bois-de-breux, commune de Beyne,

IL SERA PROCÉDÉ

A LA VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

D'UN PRÉ,

DE DIX VERGES GRANDES 12 PETITES,

Sis au hameau des Faweux, commune de Jupille, joignant au chemin, à Servais Beauwin, à M. de Ponthier-Devise et à M^{lle} Fléron.

S'adresser à M^r VARLET, notaire à Beyne. 567

MERCREDI 15 MAI, à une heure de relevée,

en l'étude de M. le notaire DELIEGE, à Fléron, on VENDRA en masse et en détail, en 17 lots, UNE FERME, UN BEAU QUARTIER DE MAITRE et PLUSIEURS MAISONS, couvertes en ardoises, avec 19 à 20 bonniers de TERRES, JARDINS et PRAIRIES bien arborées, le tout ne faisant qu'un ensemble et situé près de la chapelle de Noblehay, commune de Bolland et à un quart de lieue de Herve; on donnera toute facilité pour le payement en laissant une partie du prix en rente, le tout si on le désire, moyennant hypothèque, entre tems on pourra traiter de gré-à-gré en masse ou en détail. 485

VENTE DEFINITIVE.

M^r DUSART, notaire à Liège, fait savoir que le JEUDI 50 MAI 1859, à 10 heures, il sera VENDU, en son étude, sans réserve d'infirmité,

LES MAISONS

DONT LA DÉSIGNATION SUIT,

SITUÉES A LIÈGE,

1^o UNE, rue Fond de l'Empereur, à St.-Séverin, n^o 12-546, sur la mise à prix de 8000 frs.

2^o Une AUTRE, avec jardin, rue Hocheporte, n^o 29-78, sur la mise à prix de 3000 francs, en sus d'une rente de 42 florins de Liège.

3^o Et UNE aussi située rue Hocheporte, n^o 52-87, sur la mise à prix de 1500 francs.

On pourra les occuper le 24 juin prochain. S'adresser audit notaire 515

IMMEUBLES

A VENDRE

PAR

EXPROPRIATION FORGÉE.

1^{er} Lot. Une MAISON, annexes et dépendances portant le n^o 543, construite en briques et couverte en chaume.

Un JARDIN contigu à la dite maison entouré de hayes, contenant environ 69 centiares.

Ces immeubles sont occupés et exploités par Joseph Bernimolin.

2^{me} Lot. Une PIÈCE DE TERRE, plantée d'arbres fruitiers, située en lieu dit Respounette, contenant environ vingt-un ares 69 centiares

Une autre PIÈCE DE TERRE, située en lieu dit Longchamps, contenant environ trente ares neuf centiares. Ces deux pièces de terre sont exploitées par Nicolas-Joseph Bernimolin.

Les immeubles ci-dessus désignés sont situés en la commune de Vaux-sous-Chèvremont, canton de Fléron, arrondissement de Liège, province du même nom, et la saisie en a été faite par procès verbal de l'huissier Mathieu-Joseph Fissette en date du trente janvier 1859, enregistré le quatre février suivant, lequel était légalement autorisé à cet effet, à la requête d'André-Joseph Fleury et de Marie-Joséphine Dehousse, son épouse, sans profession, demeurant à Villers-aux-Tours, sur Jean Seret, maçon et vitrier, et Aïlid Bounameau, son épouse, ménagère, ayant demeuré à Vaux-sous-Chèvremont, actuellement à Charleville, royaume de France.

Une copie du procès-verbal de saisie a été remise avant l'enregistrement à M. de Beghein, bourgmestre de la commune de Vaux-sous-Chèvremont, qui a visé l'original.

Une deuxième copie dudit procès-verbal de saisie a été aussi remise avant l'enregistrement à M. Kaiser, greffier de la justice de paix de Fléron qui a également visé l'original.

Cette saisie a été transcrite littéralement au bureau de hypothèques de Liège le sept février mil huit cent trente-neuf, volume 55 n^o 11, et au greffe du tribunal civil de première instance séant à Liège, le vingt même mois, volume 24 article 91.

La première publication du cahier des charges, clauses et conditions pour parvenir à la vente desdits immeubles aura lieu à l'audience des criées du tribunal civil de première instance séant à Liège, le neuf avril mil huit cent trente-neuf à 10 heures du matin.

M^r Laurent-Ferdinand Forgeur, avoué près ledit tribunal, dûment patenté, domicilié à Liège, rue d'Amay, occupera pour les poursuivants.

Fait à Liège, le vingt février mil huit cent trente-neuf. Signé, L. FORGEUR, avoué.

Je soussigné, commis-greffier au tribunal civil de première instance séant à Liège, certifie que conformément à l'article 682 du code de procédure civile, pareil extrait a été ce jour d'hui inséré au tableau à ce destiné.

Fait à Liège, le vingt-un février 1859. Signé, RENARDY.

Enregistré à Liège, le 25 février 1859, folio 62 case 6, reçu pour enregistrement 3 francs 40 centimes, pour rédaction 1 fr. 55 centimes, pour additionnels 1 franc 42 cent. Total 6 francs 15 centimes.

Signé, DE HARLEZ. L. FORGEUR, avoué.

Les trois publications du cahier des charges ayant été faites conformément à la loi, l'adjudication préparatoire aura lieu à l'audience des criées du tribunal civil de première instance séant à Liège le vingt-huit mai mil huit cent trente-neuf, à dix heures du matin, sur la mise à prix de cent francs pour le premier lot et cinquante francs pour le second lot.

L. FORGEUR, avoué. 605

A VENDRE.

1^o Une ou deux PARCELLES DE JARDIN, au BEAU MUR, contigu au NOUVEAU CASINO, commune de Grivegnée, en dehors de l'octroi de Liège.

On peut y établir avantageusement un Café ou en faire un jardin d'agrément

2^o DEUX PARCELLES DE JARDIN, cotillage et houblonnière, sur Avroy, à portée de la station du chemin de fer et du jardin botanique, ce terrain est propre à y faire des briques. S'adresser place St. Denis, n. 657.

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN PROCHAIN

Une Petite Maison

En bon état, sise rue Basse-Sauvinière. S'adresser quai de la Sauvinière, n^o 26.

A VENDRE

pour en jouir de suite,

UNE PROPRIÉTÉ,

SITUÉE A XHOVEMONT,

Quartier de l'Ouest de la ville de Liège,

Composée d'une PRAIRIE garnie d'arbres à fruits, cotillage, maison pour le cultivateur, jardin d'agrément avec un petit bâtiment, contenant un petit salon au rez-de-chaussée, une chambre à l'étage, une cave, un grenier et un puits, le tout de la contenance de 25 verges grandes environ.

La beauté du site de cette petite propriété, d'où la vue embrasse tout le vallon de la ville et des environs et les montagnes qui s'étagent dans le lointain, en fait un séjour d'autant plus agréable qu'il est aux portes de la ville.

A VENDRE au même endroit, séparément si on le désire, 15 verges grandes de COTILLAGE.

S'adresser chaussée St.-Gilles, n^o 516 et 517. 577

PATE PECTORALE et SIROP pectoral de NAFÉ D'ARABIE

contre les Rhumes, Catarrhes, Enrouemens, Coqueluches et les irritations de Poitrine.

RACAHOUT DES ARABES

Aliment des convalescens, et des Enfants.

Dépôt chez M. DELCOURT-FROIDBISE, pharmacien, place du Spectacle, n^o 762, à Liège, où se trouve le dépôt des pilules ferrugineuses de Valet.

BOURSES.

PARIS, LE 8 MAI.

5 p. c.	81 55	Mutualité.	—
4 p. c.	102	Act Réunies.	—
3 p. c.	111	B. c. d'Anvers.	—
Act. de la Banque.	2750	Dettes actives.	30 1/2
Ob. de la v. de Par.	1202 50	Passive.	4 1/2
Emp. belge.	102	Emp. romain.	160 5/4
Soc. générale.	—	Naples.	101 95
B. de Belg.	850	Emp. port. 5 p. c.	—

ANVERS, LE 10 MAI.

Anvers. Dette act.	104 1/4	A	Prusse. Em. à Berl.	126 1/2	A
Dette diff.	50 1/2	A	Naples. Cert. Fal.	95 1/2	A
Emp. de 48 milli.	101 5/8	P	Et. R. Levée 1852.	101 3/8 et	A
de 50 milli.	92 1/4	P	Cert. à A. 1854.	100	P
Hollande. Det. act.	—	—			
Rente rem.	—	—			
Autriche. Métalliq.	407 1/4	—			
Lots de fl. 100.	—	—			
fl. 250.	475	P			
fl. 500.	810	P			
Polog. Lots fl. 500	119 1/2	P			
fl. 500	140 5/4	P			
Brsil. E. L. 1854.	78 1/2	P			
Espagne. Ardoim.	49 5/4 à 19 P	—			
Dettes passives 1854.	—	—			
différée.	—	—			
Danemarq. E. Not.	96 1/4	—			
Dito à L.	74	—			

CHANGES.

Amsterd. C. jours	pair	P
Id. 2 mois.	—	—
Rotterd. C. jours.	18 0/10	P
Id. 2 mois.	—	—
Paris. C. jours.	1/8 av	A
Id. 2 mois.	5/8 1/2	P
Londres. C. jours.	39/10	A
Id. 2 mois.	39/7 1/2	A
Francfort. C. jours.	36	A
Id. 5 mois.	35 5/8	A
Bruxelles et Gand.	1/4 p.	A

BULLETIN DE BOURSE.

Ouvret à 18 5/4 A, le cours des ardoins s'est relevé à 19 0/10 au comptant et reste 19 P 18 15/16 A 18 7/8 P au 20 courant. Les fonds Belges plus offerts, les actions en général étaient aussi plus faibles.

BRUXELLES, LE 10 MAI.

Dette active 2 1/2	55 3/4	A	Brasseries.	—
Emp. Rotschild.	101 1/2	P	Tapis.	—
Fin courant.	—	—	Fer d'Ougrée.	—
Emp. de 50 milli.	92	—	Mutualité.	105 1/2
Id. de 57 milli.	72	—	S. C. Bruges.	—
Emp. de 1852 (4).	—	—	Monceaux.	—
Act. de la Soc. G.	775	—	Act. Réunies.	—
Emp. de Paris.	1043	—	Bornage.	—
S. de Comm. de c.	118	—	Houyoux.	—
B. de Belgique.	82 1/2	A	Lits de Fer.	—
C. de S. et Oise.	—	—	Luxembourgeoise	—
Hauts-Fourneaux.	—	—	Civile.	—
Banque Foncière.	95 1/2	A	Herve.	—
Idem.	—	—	Ch. de Fer de Col.	—
Fleury.	—	—	Ch. de B. M. et B.	—
Hornu.	—	—	Asphalt.	—
Schessin.	—	—	Holl. Dette active.	—
Soc. Nationale.	100	P	Losrenten inscrit.	—
Levant du Fleury.	—	—	Autriche. Métalliq.	—
Ougrée.	—	—	Naples. C. Falcon.	—
Sars-Longscham.	—	—	Espagne. Ardoim.	18 5/4
Chemin de Fer.	—	—	Fin courant.	—
Vennes.	—	—	Prime un mois.	—
St-Léonard.	—	—	Différée de 1850.	—
Chatelineau.	—	—	Idem de 1855.	—
Verreries.	—	—	Passives.	—
Betteraves.	—	—	Brsil. E. de Roth.	—
Verr. de Charl.	—	—	Rome. E. de 1854.	101
L'Espérance.	—	—		

VIENNE, LE 1^{er} MAI.

Métaux 5 p. c., 107 5/8. — Actions de la Banque 1528.

Imprimerie de J.-B. Nossert, rue du Pot-d'Or, à Liège, N^o 622.